

Le président de la Ligue des Droits de l'Homme en Corse aujourd'hui

Henri Leclerc : «Au Delà du bruit des bombes»

Henri Leclerc : "Il faut réveiller les consciences". Photo "La Corse".



Le président de la Ligue des Droits de l'Homme sera aujourd'hui à Bailla et demain à Ajaccio. Deux Journées riches en rencontres et se voulant autant d'espaces de dialogue dans une collectivité territoriale ayant perdu ses repères, en proie à la violence et prise dans un climat délétère.

Henri Leclerc est avocat depuis une trentaine d'années, Il a sut allier sa profession à un engagement au service de l'équité. Aussi à-t-il défendu des Indépendantistes algériens ou guadeloupéens. Mais aussi des autonomistes bretons, des objecteurs de conscience, des syndicalistes ouvriers. Cet inlassable défenseur du concept de citoyenneté est également intervenu dans des affaires particulièrement médiatisées tels le procès de Knobels-piess. Il affirme que la parole et la dialectique valent mieux que des armes pour interroger les consciences. Une thèse renvoyant au concept "Liberté, Egalité, Fraternité" dont il croit le retour possible. Ici et maintenant.

- **Eu égard a vos fonctions, une question s'impose d'emblée : que pensez-vous de l'Etat de droit en Corse ?**

Henri Leclerc. L'Etat de droit fait passer la force du droit avant le droit de la force. Il respecte et fait respecter les droits de l'homme. Il fonde sa légitimité sur la reconnaissance des droits du citoyen. Il assure la sûreté individuelle de chacun par le fonctionnement des institutions établies par la loi dans l'intérêt de tous. Toute personne a également droit à la protection de sa vie et a la , présomption d'innocence qui ! veut que nul ne soit condamné qu'après avoir été déclaré coupable par un tribunal légal indépendant et impartial, statuant publiquement et contradictoirement.

L'Etat garantit-il en Corse le respect des droits fondamentaux ? Qu'en est-il de la liberté de conscience, de la liberté d'expression, mais aussi du droit de chacun a avoir un emploi, du droit à un niveau de vie suffisant, des droits des étrangers, des libertés syndicales ? Il n'y a pas qu'en Corse que chacun doit s'interroger sur cet Etat de droit dont, en tant que citoyen, il est aussi responsable.

- **Quelle peut être l'efficacité de l'arme de la non-violence dans une société ayant perdu ses repères et foulant au pied les concepts de tolérance et de dialogue ?**

H.L. La vraie question serait de savoir si la violence est efficace dans une telle société ? Elle donne de faux repères, selon lesquels le plus juste serait le plus fort. Est-il certain que la société corse a perdu ses repères? qu'elle a oublié son histoire, sa culture ? Je ne crois pas que les concepts de tolérance et de dialogue aient disparu dans un pays qui sut être républicain bien avant 1792. On ne peut opposer a la violence minoritaire que la force civique. Elle seule peut lui résister. Et elle est donc efficace. Elle permet justement de dialoguer et de trouver les moyens pour combattre l'injustice et pour construire, une société réellement démocratique et respectueuse des droits de chacun. Ce sont là des repères vivants qui existent, puisqu'on entend l'écho par delà le bruit des bombes et des coups de feu.

Interroger les consciences

- **Pensez-vous que dans l'île mais aussi ailleurs la trilogie Liberté-Egalité-Fraternité, qui est le socle de la République, soit toujours d'actualité ?**

H.L. Au XVIIIème siècle, la République corse connaissait déjà les concepts de liberté et d'égalité. L'enthousiasme révolutionnaire y a ajouté la force émotionnelle du mot fraternité. L'idéal républicain est universel. La République, c'est d'abord la volonté de ceux qui la composent de vouloir vivre ensemble avec leurs différences. La liberté, l'égalité, la fraternité, c'est d'abord le respect de l'autre. La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. L'égalité n'est pas l'identité, elle est le fondement de la justice.. Quant à la fraternité, que d'autres appellent la solidarité, c'est celle de "la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine", dont parle la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tout cela me paraît être d'une brûlante actualité.

- **Vous êtes avocat, pensez-vous que la parole et la dialectique suffisent à sensibiliser les consciences, ou bien est-il nécessaire de mettre son argumentation au service d'un courant politique ?**

H.L. La parole et la dialectique valent mieux que les armes pour interroger les consciences. Les courants politiques sont nécessaires parce qu'ils permettent au citoyen d'agir, d'organiser l'action collective, de dialoguer, de faire jouer les mécanismes de la démocratie dans la mise en œuvre, voire d'affrontement des projets, des idées, des concepts d'organisation sociale. Ils fondent la démocratie sur la vie civique, et non sur l'affrontement des clans au service des intérêts particuliers. Mais la politique, ce n'est pas seulement les courants. C'est aussi le mouvement social, les organisations civiques, les syndicats, les associations. C'est tout ce qui fait vivre la démocratie, au-delà même des processus électoraux par la participation de chacun à la vie de la cité. Ce sont les relais de la parole et de la dialectique.

Non aux clans et à ceux qui font parler les armes.

- **Quelle est votre position sur la laïcité ?**

H.L. Depuis la loi de séparation des églises et de l'état, la société s'est malheureusement sécularisée. Mais la laïcité n'est jamais acquise. C'est un combat permanent. Les conditions de célébration du baptême de Clovis (que pensent donc les corses de cette paternité ?), ou l'invocation de ses croyances "religieuses par un préfet pour justifier une mesure de censure culturelle, sont des signes préoccupants. Bien sûr, la laïcité c'est d'abord le respect des croyances et des consciences, mais c'est aussi la neutralité de l'état et il faut rester vigilant, notamment quant à la laïcité des institutions et du système scolaire. Et ce d'autant plus que nous avons besoin de la laïcité pour répondre aux problèmes d'aujourd'hui, notamment au pluralisme culturel et religieux. Comment éviter de sombrer dans le communautarisme ou dans des attitudes discriminatoires ? Comment définir aujourd'hui ce qui relève de la spécificité de chacun et doit être respecté, et ce socle commun il tout auquel il ne peut et il ne doit pas être dérogé ? Pour nous, la laïcité est un concept vivant et nécessaire.

- **Si vous deviez délivrer un message aux corses, quel en serait le teneur ?**

H.L. Je n'ai pas de message spécifique à délivrer aux Corses. Celui dont Je suis porteur, «le message des droits de l'homme », est universel, mais comment ne pas rappeler, ainsi que l'avaient si bien précisé les constituants de 1789. que le seul bouclier des droits de l'homme, ce sont les droits du citoyen. Je voudrais qu'on entende mieux à Paris et dans le monde ce que les corses ont à dire, non les clans ou ceux qui font parler les armes, mais les citoyens corses. Les Etats-nation s'organisent aujourd'hui en ensembles régionaux. L'Europe bien sûr, mais aussi le

bassin méditerranéen qui devra bien trouver les formes pour s'unir. Comment construire cet avenir ? Quelle place les corses vont-ils y prendre ? Qu'ont-ils de spécifique à apporter à l'universel ? C'est à eux de le dire.

La démagogie de l'extrême-droite

- **Ordre moral, thèses d'exclusion, remises en cause de G. et de la contraception, tout cela n'est-il pas le signe que la stratégie de l'extrême droite gagne la société française ?**

H.L. La société française est malade. Elle l'est d'abord de la crise économique et de la crise sociale qui la secoue. Elle est malade du chômage, de l'exclusion, de la précarité. Les thèses démagogiques de l'extrême droite, qui désignent l'étranger comme responsable et en font un bouc émissaire provoquent des dérives intolérables. Les idées xénophobes gagnent du terrain, et souvent la classe politique croit combattre l'extrême droite; en adoptant certaines de ses thèses. On voit effectivement ressurgir les tenants de l'ordre moral, la censure culturelle, la mise en cause violente parfois de l'I.V.G. ou de la contraception, la contestation des droits des femmes, de la liberté d'expression. A cela, nous ne pouvons répondre qu'en défendant les valeurs essentielles sur lesquelles, repose le consensus républicain, et promouvoir la démocratie qui s'exprime d'abord là où résident les citoyens qui doivent agir ensemble.

Propos recueillis par Jean Poletti.